

Terminale Bac Pro	Séquence II : Histoire. Vivre en France en démocratie depuis 1945	Fiche Élève
----------------------	---	-------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Séance 5 : La Toussaint du 1^{er} novembre 1954

Capacité : Identifier les continuités et les ruptures historiques.

Objectif : présenter les différentes perceptions de la situation de l'Algérie en 1954 : celle des nationalistes algériens, celle des Français d'Algérie, celle du gouvernement français.

Dans l'empire colonial français, depuis _____, l'Algérie occupe une place particulière par son importante minorité d'origine européenne et par son organisation en départements, mais les populations vivent sous deux _____ distincts, français ou musulman. L'insurrection qui éclate en _____ est le résultat d'un long immobilisme politique et amorce une longue guerre d'indépendance.

I – La fracture de l'Algérie :

-INA Vidéo « Toussaint rouge » (1min)

Document 1 : Les attentats de la Toussaint 1954

Document 2 : Communiqué du ministère de l'Intérieur, dirigé par F. Mitterrand, 1^{er} novembre 1954.



La coopérative d'agrumes de Boufarik (à 25 km au sud-ouest d'Alger) après l'attentat du 1^{er} novembre.

« Un certain nombre d'attentats ont eu lieu cette nuit en plusieurs points d'Algérie. Ils sont le fait d'individus ou de petits groupes isolés. Des mesures immédiates ont été prises par le gouvernement général de l'Algérie et le ministre de l'Intérieur a mis à sa disposition des forces de police supplémentaires. Le calme le plus complet règne dans l'ensemble des populations. »

Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954, près de 70 d'attentats et sabotages sont commis simultanément dans une trentaine de points du territoire algérien : incendies, attaques de postes de police, de casernes, d'installations industrielles et agricoles, de voies de communication. L'insurrection provoque la mort de 7 personnes.

Document 3 : Manifeste du FLN (Front de libération nationale), 31 octobre 1954

Au nom du peuple algérien, aux militants de la cause nationale.

But : Indépendance nationale par :

1. La restauration de l'État algérien souverain, démocratique et social, dans le cadre des principes islamiques ;
2. Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions.

Objectifs :

1. Internationalisation du conflit ;
2. Réalisation de l'unité nord-africaine dans son cadre arabo-musulman [...] ;
3. [...] La reconnaissance de la souveraineté algérienne, une et indivisible ;
4. [...] La libération de tous les détenus politiques et l'arrêt de toutes poursuites contre les forces combattantes ;
5. La reconnaissance de la nationalité algérienne par une déclaration officielle abrogeant écrits, décrets et lois, faisant de l'Algérie une terre française en déni de l'histoire, de la géographie, de la langue, de la religion et des mœurs du peuple algérien.

En contrepartie :

1. Les intérêts français, culturels et économiques, honnêtement acquis, seront respectés, ainsi que les personnes et les familles.
2. Les Français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité d'origine et la nationalité algérienne [...].
3. Les liens entre la France et l'Algérie feront l'objet d'un accord entre les deux puissances.



Le 8 mai 1945, après des heurts entre manifestants et la police, une véritable insurrection se répand dans les campagnes environnant Sétif et Guelma. Les violences et assassinats contre les civils français (86 morts) sont très brutalement réprimés par l'armée et des « milices civiques » et ont fait des milliers de victimes (entre 5000 et 10 000 selon les historiens, près de 45 000 selon le gouvernement algérien).

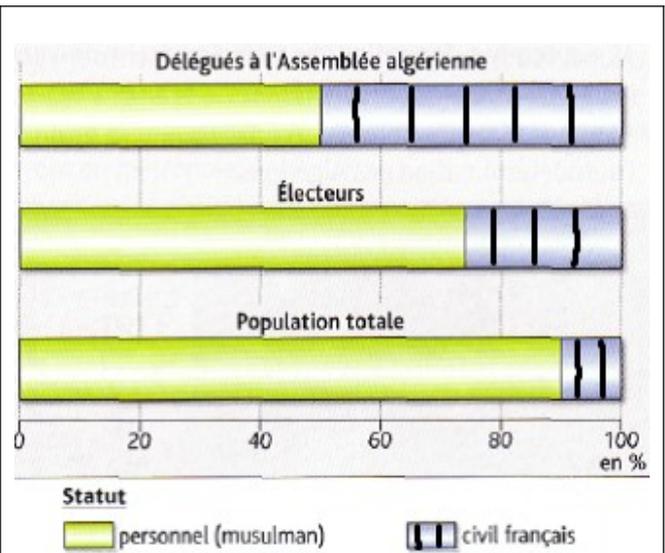


Doc 6 : La situation sociale et économique en Algérie en 1954

Doc 7 : L'organisation de l'Assemblée et algérienne et non-musulmane

	Musulmans (1)	Européens d' Algérie (2)
Population	8 500 000	1 000 000
Part de la population agricole	98%	2%
Part des ouvriers	95%	5%
Part des cadres supérieurs	7%	93%
Propriété des terres	25%	75%
Revenu individuel moyen	451 euros/an	16037 euros /an
Taux de scolarisation dans le primaire	18%	98%
Taux de mortalité infantile	84%	53%

Source : B. Stora, *L'Algérie coloniale, 1830-1954*, La Découverte, 1991



Le statut de 1947 prévoit que l'Algérie soit dotée d'une Assemblée algérienne formée de deux collèges musulman et français. Les élections d'avril 1948 donnent, pour le collège musulman une large majorité aux candidats soutenus par le gouverneur (français) de l'Algérie (41 sièges), aux dépens des candidats nationalistes (17 sièges) pourtant majoritaires au premier tour. C'est le résultat d'élections truquées.

Questions :

A) « La Toussaint rouge »

- 1) Doc. 1. Que s'est-il passé le 1^{er} novembre 1954 ?
- 2) Doc. 2. Comment le ministère de l'Intérieur présente-t-il la situation ?
- 3) Docs 1 et 2. L'organisation de l'insurrection confirme-t-elle cette interprétation ?
- 4) Doc 3. Quelle est la nature des revendications du FLN ? Relevez la diversité des influences politiques et culturelles.

B) Aux origines de la guerre d'Algérie :

5) Docs 1, 3 et 4. Quelles différences peut-on faire entre les soulèvements du 8/05/1945 et du 1/11/ 1954 : organisation, objectifs ?

6) Docs. 6 et 7. Quels sont les enjeux démographiques et sociaux vers 1954 ? Quels problèmes posent le statut des populations d'Algérie et le fonctionnement de l'Assemblée algérienne ?

II – La guerre d'Algérie commence :

Repères :

1954 : 1^{er} novembre, « Toussaint rouge » : le FLN déclenche la lutte armée.
1955 : 1^{er} avril, l'État d'urgence est proclamé.
1955 : 20 août, reprise de l'insurrection dans le Constantinois.
1956 : mai, l'armée française dispose d'un effectif de 400 000 soldats en Algérie.
1957 : janvier-octobre, « Bataille d'Alger » : ratissage du cœur de la ville pour combattre le FLN.
1958 : 13 mai, formation à Alger d'un « comité de salut public » pour maintenir l'Algérie française.
1958 : 4 juin, De Gaulle à Alger : « Je vous ai compris ». 19 septembre, formation du Gouvernement provisoire de la République algérienne.
1959 : 16 septembre, De Gaulle reconnaît le droit à l'autodétermination des Algériens.
1960 : 24 janvier - 1^{er} février, semaine des barricades à Alger contre l'autodétermination.
1961 : 23 avril, putsch des généraux contre la « politique d'abandon ». 17 octobre, manifestation organisée par le FLN à Paris, violemment réprimée (plusieurs dizaines de morts)
1962 : 18 mars, signature des accords d'Évian : cessez-le feu, autodétermination de l'Algérie et coopération franco-algérienne. 3 juillet, proclamation de l'indépendance de l'Algérie.

Document 1 : Opération militaire en mai 1956



Arrestation d'Algériens après l'embuscade de Palestro, le 8 mai 1956, dans laquelle 17 soldats français ont été tués.



Document 2 : Une harka de harkis, musulmans constituant des unités militaires auxiliaires de l'armée française, défile à Bougie le 11 novembre 1956

Document 3 : Paul Teitgen à Pierre Lacoste, ministre résident en Algérie, le 24 mars 1957

Vous m'avez fait l'honneur d'agréer ma nomination au poste de Secrétaire général de la préfecture d'Alger, chargé plus spécialement de la police. Depuis cette date, je me suis efforcé avec conviction et à mon poste, de vous servir - quelques fois de vous défendre - c'est-à-dire de servir, avec la République, l'avenir de l'Algérie française. [...]

J'ai aujourd'hui la ferme conviction d'avoir échoué et j'ai acquis la certitude depuis trois mois que nous sommes engagés - non pas dans l'illégalité, ce qui dans ce combat est sans importance - mais dans l'anonymat et l'irresponsabilité, qui ne peuvent conduire qu'aux crimes de guerre.

Je ne me permettrais jamais une telle affirmation si, au cours de mes visites récentes aux centres d'hébergement [internement des suspects] de Paul-Gazelles et de Beni-Messous, je n'avais reconnu sur certains assignés [à résidence] les traces profondes des sévices et des tortures qu'il y a quatorze ans je subissais personnellement dans les caves de la Gestapo à Nancy. Or, ces deux centres d'hébergement installés à la demande et par l'autorité militaire d'Alger, sont essentiellement « pourvus » par elle. Les « assignés » qui y sont conduits ont d'abord été interrogés dans les quartiers militaires, après une arrestation dont l'autorité civile, qui est celle de l'État, n'est jamais informée. [...]

Cette lettre de démission de Paul Teitgen a été refusée par le ministre résident d'Algérie. Elle a été publiée dans le journal Le Monde, le 1er octobre 1960.

Paul Teitgen (1919-1991), résistant et déporté pendant la Seconde Guerre mondiale, fut secrétaire général de la police française à Alger, pendant la guerre d'Algérie. Pendant la guerre d'Algérie, il révéla que plusieurs centaines de personnes furent exécutées sommairement (précipitées par hélicoptère en mer ou jetées du quai du port d'Alger) sur ordre des généraux Marcel Bigeard et Jacques Massu, qui disposaient alors de pouvoirs étendus et d'un blanc seing du pouvoir politique pour stopper les attentats à répétition du Front de libération nationale (FLN). Ancien résistant et déporté durant la Seconde Guerre mondiale, il démissionna le 12 septembre 1957, en réaction aux actes de tortures (qu'il avait lui-même subis de la part de la Gestapo) pratiqués sur les prisonniers et à ces exécutions extra judiciaires.

Document 4 : « Appel au peuple algérien »

Pendant sept ans et demi d'une guerre cruelle le peuple algérien a tenu tête à l'une des plus fortes puissances coloniales du siècle : plus d'un million de soldats français ont été mobilisés à cet effet avec tout leur armement moderne : aviation, artillerie, blindés, marine. [La France] a tenté avec l'aide d'une grande partie du peuplement européen en Algérie, de lutter désespérément pour le maintien de l'Algérie française.

Face à cette puissance qu'avait à opposer le Peuple algérien ?

D'abord sa foi en la justesse de sa cause, la confiance en lui-même et en ses destinées et la volonté inébranlable de briser les chaînes du colonialisme ; ensuite, et surtout, son unanimité dans la lutte. Les Algériens - hommes et femmes, jeunes et vieux, d'Alger à Tamanrasset et de Tebessa à Mamia - se sont dressés dans leur totalité dans la guerre de libération. Ni les tentatives de division, ni la présence de contre-révolutionnaires et de provocateurs dans leurs rangs n'ont pu altérer leur foi et leur unité.

Les Algériens se sont sentis comme les organes d'un même corps dans cette lutte gigantesque. Le FLN et FALN ont été des instruments de combat efficaces au service du Peuple, et par leur action continue ont porté des coups sérieux au colonialisme.

Youssef Ben Khedda, président du Gouvernement provisoire de la République algérienne,
Le Moudjahid, édition spéciale du 19 mars 1962.

Document 5 : Appel de la France, journal de l'OAS.

Doc 6 : Les « rapatriés » (voir blog)



L'Organisation Armée Secrète, fondée en février 1961, regroupe des défenseurs inconditionnels de l'Algérie française. Elle multiplie les attentats en Algérie et sur le territoire métropolitain jusqu'à l'été 1962



Printemps-été 1962 : se sentant menacés en Algérie, 900 000 « pieds-noirs » sont rapatriés en France par bateau.

A) Une guerre franco-algérienne :

- 1) Docs 1 et 4. Quelles sont les forces militaires en présence ?
- 2) Doc. 4. Relevez les expressions utilisées par l'auteur pour caractériser la guerre qui s'achève en 1962 ?
- 3) Docs 1, 3 et 4. En quoi cette guerre n'est-elle pas une guerre ordinaire ?
- 4) Quelle raison Paul Teitgen évoque-t-il pour justifier sa démission ?
- 5) Doc. 6. Expliquez l'attitude de la majorité des Français d'Algérie au moment de l'indépendance de l'Algérie.

B) Une guerre civile algérienne :

- 6) Doc. 4. Comment l'auteur présente-t-il le « peuple algérien » ?
- 7) Docs 2 et 4. Les Algériens sont-ils vraiment tous favorables à l'indépendance ?
- 8) Dans quelle mesure les musulmans d'Algérie ont-ils pu s'affronter militairement ?

C) Une guerre civile française :

- 9) Doc. 5. Comment une partie des Français d'Algérie réagissent-ils quand se négocie l'indépendance ?
- 10) Contre qui leurs actions violentes se tournent-elles ?

Synthèse : Algérie, une décolonisation par la guerre